



Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Côtes d'Armor



L'AUTONOMIE EN ACTION

Vers une dynamique territoriale de prévention
de la perte d'autonomie

APPEL A PROJETS N°2 / 2017

-Du 4 septembre au 13 octobre-

- VOLET 1 : CAHIER DES CHARGES
- VOLET 2 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE
- VOLET 3 : PIÈCES COMPLÉMENTAIRES



Actions financées grâce au soutien de la CNSA



- VOLET 1-

CAHIER DES CHARGES

Appel à projet n°2/ 2017
Conférence des Financeurs

VOLET 1 - CAHIER DES CHARGES

- 1.CONTEXTE
- 2.OBJECTIFS TRANSVERSAUX
- 3.MODALITES D'INTERVENTION ET POPULATION CIBLE
- 4.THEMATIQUES
- 5.CRITERES D'INSTRUCTION
- 6.FINANCEMENT
- 7.ECHEANCIER-EVALUATION
- 8.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. CONTEXTE

Dans un contexte de fort accroissement des personnes de 60 ans et plus dans la population totale des Côtes d'Armor, l'objectif est de pouvoir retarder le plus possible l'âge de l'entrée dans la dépendance. C'est un enjeu majeur pour notre territoire.

La **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie** des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). Le public visé par la conférence est donc celui des **60 ans et plus, vivant à domicile, ainsi que leurs aidants**.

Les financements de ces actions de prévention sont assurés aujourd'hui par divers acteurs institutionnels : caisses de retraite, de sécurité sociale, de retraite complémentaire, mutuelles, collectivités territoriales, les agences publiques... La Conférence des Financeurs a pour objectif de **coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie** autour d'une **stratégie départementale et collective**, opérationnelle et financière.

2. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Repérer les différentes fragilités et les risques de perte d'autonomie ainsi que leur aggravation.
- Recenser les initiatives locales.
- Coordonner les programmes afin de cibler le bon public, au bon endroit, au bon moment.
- Mobiliser la recherche et les expertises qui soutiendront les décisions publiques à venir.
- Évaluer les compétences professionnelles à développer.

3. MODALITES D'INTERVENTION ET POPULATION CIBLE

Le caractère collectif des actions de prévention qui devront être déployées en Côtes d'Armor doit être pris en compte. Ces actions collectives (ateliers ou conférences, ponctuels ou cycliques...) doivent permettre de stimuler l'autonomie tout en créant du lien social. Le présent appel à projets souhaite promouvoir des actions de nature à construire des **réponses adaptées, innovantes et concertées** aux fragilités réversibles et irréversibles des 60 ans et plus vivant à domicile.

4. THEMATIQUES

ACCES AUX DROITS ET A LA VIE SOCIALE

Objectif : éviter ou rompre les situations d'isolement, faciliter l'accès au droit, développer le lien social

- Toute action permettant d'améliorer la connaissance des droits et des structures relais pour les personnes âgées, leur famille et les aidants.
- Toute action permettant de lutter contre l'isolement à domicile et en établissement.
- Toute action de sensibilisation auprès des collectivités locales aux enjeux d'une meilleure accessibilité et d'une ville plus accueillante pour les seniors.

LOGEMENT ET AIDES TECHNIQUES

Objectif : accompagner l'évolution des logements dans une perspective de maintien à domicile

- Toute action visant à promouvoir les actions de prévention individuelles pouvant être mises en œuvre à domicile.
- Toute action pour accompagner l'évolution des offres complémentaires (outil d'information, diagnostic de logement, promotion des modes d'hébergements alternatifs...).

PREVENTION SANTE

Objectif : préserver le capital santé, le bien être et la qualité de vie

- Toute action permettant de développer une offre de prévention coordonnée :

Les opérateurs pourront se positionner sur un ou plusieurs EPCI et auront vocation à coordonner, chacun sur leur territoire, l'ensemble des actions répondant aux axes déclinées dans le cadre du présent appel à projet.

Les opérateurs identifiés auront pour mission, par délégation de la conférence des financeurs, d'offrir une assistance à maîtrise d'ouvrage globale au niveau de chaque EPCI:

- *prise de contact avec les partenaires naturels de la prévention en santé globale auprès des personnes de plus de 60 ans sur son territoire et réalisation d'une cartographie de l'offre,*
- *coordination des actions à l'échelon de l'EPCI, accompagnement des opérateurs de prévention afin d'éviter les actions redondantes, s'assurer de la couverture des zones blanches et développer les mutualisations,*
- *en l'absence partielle ou totale d'offre sur une thématique, sollicitation des acteurs potentiels et proposition d'accompagnement au travers d'une ingénierie de proximité,*
- *liaison avec les acteurs des contrats locaux de santé, travaux des Conseils territoriaux de santé, politiques de santé déclinées en infra territorial...*

- Toute action participant à maintenir et prévenir les effets du vieillissement sur la santé et sur le bien-être quotidien des personnes âgées (chutes à domicile, équilibre nutritionnel, affections liées à l'âge, souffrance psychique et suicide).

- Toute action permettant de développer les compétences des acteurs de la prévention en santé auprès des personnes de 60 ans et plus au domicile.

AIDANTS

Objectif : maintenir les capacités des aidants le plus longtemps possible

- Toute action permettant d'améliorer l'accès aux aidants à l'information et aux ressources de leur environnement.
- Toute action permettant de développer les solutions de répit, de repérage et de prévention de l'épuisement des aidants.

MOBILITES

Objectif : maintenir le lien social et la participation à la vie de la cité

- Toute action facilitant l'accès aux services et activités sur le territoire (hors financement de services de transport).
- Toute action de sensibilisation des professionnels à l'accompagnement des personnes âgées.

5. CRITERES D'INSTRUCTION

Éligibilité des actions

La Conférence des Financeurs sera attentive à la pertinence globale du projet par rapport aux thématiques citées ci-dessus et aux besoins identifiés du territoire qu'il couvrira. Aucune vente de produits et de services ou publicité ne peuvent être réalisées dans le cadre du projet déposé.

Sont éligibles :

- Les actions de prévention collectives visant à soutenir l'autonomie des personnes de 60 ans et plus à domicile, prioritairement celles relevant des GIR 5 et 6 et entrant dans le cadre des thématiques précitées.
- Les actions collectives mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soin à domicile (SPASAD) et les services de soins infirmiers domicile (SSIAD) relevant d'un projet susceptible de s'inscrire dans le cadre des objectifs du schéma Autonomie du Conseil département et de la restructuration des SAAD actuellement engagée.
- Les actions de sensibilisation et de renforcement des compétences des acteurs.

Ne sont pas éligibles :

- Les actions à destination exclusive des résidents d'EHPAD.
- Les actions individuelles de santé (prises en charge par l'assurance maladie).
- Les actions de prévention individuelle réalisées par les SAAD, les SSIAD et les SPASAD.
- Les actions à visée commerciale.
- Les actions dont la réalisation ne peut commencer sur l'année civile 2017.
- Les actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile relevant du financement mobilisable auprès de la section IV de la CNSA.
- Les actions de prévention mises en œuvre par les Résidences Autonomie (ex EHPA) qui font l'objet d'un conventionnement spécifique dans le cadre du forfait Autonomie.

Porteurs de projet

Tout organisme (de droit privé ou public, association, collectivité, établissement public de coopération intercommunale...), qui met en place des actions collectives en lien avec les personnes de 60 ans et plus, peut répondre à l'appel à projets.

Les opérateurs doivent avoir une existence juridique d'au moins un an, disposer d'un siège social ou d'une antenne en Bretagne et être en capacité de soutenir économiquement et fonctionnellement le projet.

Critères de sélection pour l'analyse des projets

- **La qualité de la démarche partenariale** : portage collectif et mutualisation des compétences dans une logique territoriale du projet, coordination locale ou départementale envisagée, cofinancements.
- **L'ancrage dans le temps et sur le territoire** : appropriation des actions par les partenaires locaux et/ou à travers l'engagement citoyen, prise en compte de la mobilité.
- **L'innovation** : nouvelles actions, action de recherche, les actions reconduites devront présenter des améliorations/nouveautés.
- **La solidité/fiabilité du projet** : moyens mobilisés, communication, formation des intervenants, typologie de public visé, étendu du territoire, précisions budgétaires, calendrier.
- **La qualité des éléments de suivi évaluatif** : méthodologie proposée, pertinence des indicateurs de résultat.

6- FINANCEMENT

La Conférence des Financeurs participe au financement du projet sur la base du budget prévisionnel transmis dans le dossier de candidature. L'ensemble des documents doit être établi au nom du porteur de projet.

Les projets finançables à travers le présent appel s'inscrivent dans un cadre pluriannuel **de trois années maximum** à compter de la notification de la décision et sous réserve du maintien des financements versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au Département des Côtes d'Armor.

Le responsable légal de la structure s'engage à fournir au Conseil départemental le compte d'emploi de cette subvention : bilan financier, affectation de la subvention par nature de dépenses telles que achat de biens/de services, frais de personnel, de publicité, d'assurance, de location...et les produits et recettes inscrites pour cette action.

7- ÉCHÉANCIER-ÉVALUATION

Suite à l'obtention de la subvention, le porteur de projet est tenu d'adresser avant le **31 mars de chaque année** un bilan de l'action. Un bilan global assorti d'éléments d'analyse est exigé à la fin de la période de conventionnement (qui peut être de 3 années maximum). Ce bilan devra comprendre *a minima* les éléments fixés par le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et qui seront fournis dans un formulaire-type au porteur de projet. **Le non-respect des conditions d'octroi implique le remboursement de la subvention.**

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Instructions et décisions

Les décisions prises par la Conférence des Financeurs feront l'objet d'un courrier, signé par le Président du Conseil départemental avec copie adressée à la Directrice de la Délégation Territoriale de l'ARS Bretagne. Elles seront ensuite validées lors d'une séance de la Commission permanente du Conseil départemental et notifiées par courrier.

La notification fera l'objet d'une convention et permettra le versement de la subvention.

Déploiement des actions retenues

Le Conseil départemental devra systématiquement être informé de la date et du lieu de démarrage de l'action. L'opérateur s'engage à faire mention explicite du soutien de la Conférence des Financeurs sur tout support de communication, par l'apposition du visuel (qui sera fourni aux porteurs de projet) et dans ses rapports avec les médias.

Composition du dossier

Le formulaire de candidature est à télécharger sur www.cotesdarmor.fr.

Date limite de candidature :

Vendredi 13 octobre 2017, 18h

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :
Conseil départemental des côtes d'Armor
Direction Personnes Agées Personnes Handicapées
Place du général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Ou par courriel : conferencedesfinanceurs@cotesdarmor.fr
avec comme objet :

«**Appel à projet (2) 2017 : candidature de #nom du porteur# / #intitulé du projet#**»

Pour tout complément d'information,
vous pouvez contacter :

Madame Annabelle ROUSSEAU- 02 96 62 80 51

Calendrier

- **13 octobre 2017 :**

Date limite de réception des candidatures

- **13 novembre 2017 :**

Validation par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des dossiers à financer

- **27 novembre 2017 :**

Passage des dossiers retenus en commission permanente du Conseil départemental

- **Décembre 2017 :**

Notification des décisions et mise en paiement

- VOLET 2 -

**FORMULAIRE
DE
CANDIDATURE**

**Appel à projet n°2/ 2017
Conférence des Financeurs**

VOLET 2- FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. LE PORTEUR DE PROJET
2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET
3. SOUTIEN ET FINANCEMENT
4. DESCRIPTIF DETAILLE
5. EVALUATION

1.LE PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure	
Statut juridique	
N° Siret	
Adresse du siège social	
Code postal/Ville	
Adresse locale (si différente)	
Code postal/ville	

Le représentant légal de la structure

Nom /Prénom	
Fonction	
Courriel	
N° de téléphone	

Le référent du projet

Nom/Prénom	
Fonction	
Courriel	
N° de téléphone	

Les coordonnées bancaires (*joindre un RIB*)

Nom du titulaire du compte			
Banque et domiciliation			
<i>Code Banque</i>	<i>Code Guichet</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Clé RIB</i>

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Intitulé du projet			
Thématique(s) du projet <i>(cochez la-les case-s)</i>	<input type="checkbox"/>	ACCES AUX DROITS ET A LA VIE SOCIALE	
	<input type="checkbox"/>	LOGEMENT ET AIDES TECHNIQUES	
	<input type="checkbox"/>	PREVENTION SANTE	
	<input type="checkbox"/>	AIDANTS	
	<input type="checkbox"/>	MOBILITES	

Territoires <i>(cochez la-les case-s et précisez le nom des communes principalement concernées par le projet)</i>			COMMUNES
	<input type="checkbox"/>	LANNION-TREGOR COMMUNAUTE	
	<input type="checkbox"/>	GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION	
	<input type="checkbox"/>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZ	
	<input type="checkbox"/>	LEFFARMOR COMMUNAUTE	
	<input type="checkbox"/>	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	
	<input type="checkbox"/>	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	
	<input type="checkbox"/>	LAMBALLE TERRE ET MER	
	<input type="checkbox"/>	DINAN AGGLOMERATION	
	<input type="checkbox"/>	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	

Public visé <i>(cochez la-les case-s)</i>	<input type="checkbox"/>	GIR 1-4		
	<input type="checkbox"/>	GIR 5-6		
	<input type="checkbox"/>	PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS AUTONOMES		
	<input type="checkbox"/>	PROFESSIONNEL (précisez la catégorie de métiers visée et la nature des leur structure d'origine)	METIER <i>(ex : aide-soignant)</i>	STRUCTURE <i>(ex : association Y)</i>
<input type="checkbox"/>	BÉNÉVOLE			
<input type="checkbox"/>	AUTRE (précisez) :			

Nature du projet <i>(cochez la-les case-s)</i>	<input type="checkbox"/>	ATELIER
	<input type="checkbox"/>	FORMATION
	<input type="checkbox"/>	CONFERENCE
	<input type="checkbox"/>	REUNION D'INFORMATION/DE SENSIBILISATION
	<input type="checkbox"/>	PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL
	<input type="checkbox"/>	MISE EN PLACE DE RESEAU D'ACTEURS
	<input type="checkbox"/>	EQUIPEMENT
	<input type="checkbox"/>	AUTRE (précisez) :

3. SOUTIEN ET FINANCEMENT

Nature du soutien sollicité	<input type="checkbox"/>	AIDE AU DEMARRAGE/NOUVEAU PROJET	
	<input type="checkbox"/>	AIDE AU DEPLOIEMENT/PROJET EXISTANT	
Coût total du projet			
Montant de la subvention demandée à la Conférence des Financeurs			
Calendrier de mise en œuvre	DE (MOIS ET/OU ANNEE)		
	A (MOIS ET/OU ANNEE)		
Co-financement	<input type="checkbox"/>	OUI AVEC ACCORD(S) OBTENU(S), LEQUEL-LESQUELS ?	
	<input type="checkbox"/>	OUI AVEC ACCORDS EN COURS	
	<input type="checkbox"/>	NON	

4. DESCRIPTIF DETAILLE

<p>Quels sont les besoins identifiés ou ressentis qui motivent le projet?</p>	
<p>Comment les besoins ont-ils été identifiés ou ressentis? (<i>diagnostics nationaux ou locaux, enquêtes, retours d'acteurs de terrain...</i>)</p>	
<p>Quels sont les objectifs principaux du projet (<i>présentés de manière synthétique</i>)?</p>	

Quels sont les actions envisagées ?

Quelles sont les salles ou les lieux ressources dans lesquels se déroulent les projets ?

Quels sont les profils des animateurs ? Des participants ?

Quels sont les moyens techniques et humains nécessaires ?

Combien de séances sont envisagées ?

...

Connaissez-vous des actions similaires à celles de votre projet menées par d'autres partenaires et/ou sur d'autres territoires ?			OUI ET PAR QUI ?	NON	NE SAIS PAS
	SUR VOTRE TERRTOIRE				
	SUR LE DEPARTEMENT				
	EN BRETAGNE				
	EN FRANCE				
Moyens humains propres à la structure pour mettre en place le projet (hors ingénierie)		NOMBRE	FONCTION	TEMPS PASSÉ (ESTIMATION)	
	BENEVOLES				
	SALARIES				
Nom des partenaires mobilisés et nature de leur implication (hors financement) dans le cadre du projet	NOM DU PARTENAIRE		APPORTS		
Moyens de communication utilisés pour informer les bénéficiaires du projet					
Moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès des bénéficiaires (mobilité, handicap) aux actions mises en place					
Nombre de bénéficiaires prévisionnels					

5. EVALUATION

Quelle auto-évaluation faites-vous de votre projet ? Complétez par A, B, C ou D (A : fort → D : faible)

1	IMPACT SUR LA PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE		
2	REPERAGE DES SITUATIONS DE FRAGILITE		
3	CRITERE D'ACCESSIBILITÉ (DEPLACEMENT, HANDICAP)		
4	CARACTERE INNOVANT		
5	INTÉGRATION DU PROJET ET/OU DE LA STRUCTURE DANS UNE DÉMARCHÉ PARTENARIALE	LAQUELLE /LESQUELLES	
6	INTEGRATION DU PROJET ET/OU DE LA STRUCTURE DANS UNE DEMARCHE CONVENTIONNELLE	LAQUELLE /LESQUELLES	
7	ATTRACTIVITE DU PROJET POUR LES BENEFICIAIRES		
8	FACILITE DE MISE EN OEUVRE		
9	ENGAGEMENT CITOYEN		
10	INTEGRATION D'UN AXE « RECHERCHE »		

Principaux indicateurs retenus pour évaluer le projet réalisé

Résultats attendus

POUR LES BÉNÉFICIAIRES

POUR LES PARTENAIRES

POUR LES PROFESSIONNELS

-VOLET 3-

**PIECES
COMPLEMENTAIRES**

**Appel à projet n°2/ 2017
Conférence des Financeurs**

VOLET 3 - PIECES COMPLEMENTAIRES

1. FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE
2. BUDGET DE LA STRUCTURE 2017
3. BUDGET GLOBAL DU PROJET
4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR
5. RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE A L'APPEL A PROJETS

1. FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure		
Ville du siege		
Nom du représentant légal		
Activité-s principale-s		
Agrément-s administratif-s		
Type	Attribué par	En date du
Label-s		
Type	Attribué par	En date du
Nombre d'adhérents (ou public cible)		
Salariés	Nombre	Équivalent Temps Plein

2. BUDGET 2017 DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat		70 – Vente de produits finis , prestations de services , marchandises	
Achats d'études et de prestations des services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		Conférence des Financeurs des Côtes d'Armor	
Locations		Collectivités territoires autres que communes (précisez)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler d'après)	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,			
Charges sociales,		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66 – Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

3. BUDGET GLOBAL DU PROJET

Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier et d'un budget distinct équilibré (charges=produits).

INTITULE DU PROJET :			
CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations des services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		Conférence des Financeurs des Côtes d'Armor	
Locations		Collectivités territoriales autres que communes (précisez)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Etat : (précisez le(s) ministère(s) affilié(s))	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler ci-après)	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,			
Charges sociales,		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66 – Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de la structure :

DÉCLARE :

- que le porteur de projet est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

- inférieur ou égal à 500 000 €
- supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

 Euros

M'ENGAGE À RÉALISER LE PROJET DANS LES CONDITIONS DÉFINIES DANS LA CONVENTION NOTAMMENT ET À RESPECTER LES OBLIGATIONS CI-DESSOUS :

1. Assurer la publicité de la participation de la Conférence des Financeurs à l'action.
2. Transmettre au service instructeur les décisions et certificats de versement relatifs aux aides publiques sollicitées.
3. Tenir une comptabilité séparée ou selon une codification comptable adéquate. Le système de suivi adopté doit faire référence à la comptabilité générale de l'organisme.
4. Informer le service instructeur de l'avancement de l'opération.
5. Donner suite à toute demande du service instructeur aux fins d'obtenir les pièces ou informations relatives au conventionnement ou à la liquidation de l'aide. Le porteur est informé que le service instructeur procédera à la clôture de son dossier faute de réponse de sa part, cette clôture entraînant la déprogrammation des crédits CNSA agréés.
6. Remettre au service instructeur les bilans intermédiaires et les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers finaux selon les modèles transmis et aux dates prévues par la convention.

7. Soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service instructeur ou par toute autorité commissionnée par l'autorité de gestion ou par les corps d'inspections et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet le porteur s'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

8. Conserver les pièces justificatives jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles soit 3 ans après la date de fin de la convention.

9. Procéder au reversement partiel ou total des sommes versées, exigé par l'autorité de gestion en cas de non-respect des obligations ci-dessus et notamment, de refus des contrôles, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération de la modification du plan de financement sans autorisation préalable ou de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet.

10. Recevoir le versement de cette subvention, si elle est accordée, sur le compte bancaire de l'association dont le RIB est joint au dossier de demande de subvention.

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

FAIT LE (jour/mois/année) :

A :

SIGNATURE ET CACHET

5. RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS

N°	PIECE A FOURNIR	A compléter par le porteur de projet	
		OUI	NON
1	VOLET 2 : LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE		
2	VOLET 3 : LES PIECES COMPLEMENTAIRES AVEC L'ATTESTATION SIGNEE		
3	STATUTS DE LA STRUCTURE		
4	Liste des membres de l'instance de gouvernance <i>(conseil d'administration, conseil municipal...)</i>		
4	BILAN 2016 <i>(synthèse)</i>		
6	COMPTE DE RESULTAT 2016 <i>(synthèse)</i>		
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTE 2016 <i>(pour les structures concernées)</i>		
8	UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		

Le dossier de réponse à l'appel à projet (2) devra comporter l'ensemble de ces pièces pour être recevable. La Conférence des Financeurs pourra demander au porteur de projet tout document complémentaire qu'elle jugerait utile dans le cadre de l'instruction du dossier.